



L'année 2005 sera riche en nouveautés pour la FPC :

- 1- des formations de plus en plus nombreuses pour les médecins généralistes,
- 2- de nouvelles formations pour les médecins spécialistes.

L'année 2005 sera riche en nouveautés pour la FPC.

D'une part les formations 2005, de plus en plus nombreuses, continuent d'être proposées aux médecins généralistes.

Les chiffres de l'appel d'offres FPC 2005

- 90 organismes sont agréés FPC 2005 (versus 88 en 2004)
- 647 projets de formation sont agréés, soit 14 % de plus par rapport à 2004.

La FPC a donc une capacité d'accueil de plus de 30 000 participations.

D'autre part, **la nouvelle convention**, signée le 12 janvier dernier, **nous attribue la prise en charge des médecins spécialistes** pour que tous les médecins libéraux puissent bénéficier d'une formation scientifiquement validée, totalement prise en charge financièrement et indemnisée pour perte de ressources.

La FPC proposera alors :

- des actions visant spécifiquement les médecins généralistes
- des actions visant spécifiquement les médecins spécialistes
- des actions rassemblant des médecins généralistes et des médecins spécialistes

Les orientations de la FPC, précisées par la nouvelle convention, portent sur :

- l'approfondissement d'une démarche qualité axée sur l'EBM (« médecine fondée sur les faits probants »),
- le développement de l'évaluation des pratiques en concertation avec la Haute Autorité de Santé,
- l'amélioration de la pratique médicale sur les priorités conventionnelles, et en particulier sur les référentiels et recommandations publiés par la Haute Autorité de Santé,
- l'accompagnement des médecins dans leurs missions de soins, dans le respect des objectifs prioritaires de santé publique définis par les pouvoirs publics et les partenaires conventionnels,
- les questions relatives à l'organisation du système de soins,
- l'économie de la santé et la prise en compte des conséquences économiques de la pratique médicale
- l'informatique médicale